ACTION SOCIALE
Centre médico-psycho-pédagogique
Groupes de parole
Convention de partenariat avec le collège Molière

## **EXPOSE DES MOTIFS**

Le Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP) d'Ivry-sur-Seine a été sollicité par l'équipe pédagogique de l'atelier relais rattaché au collège Molière dans le but de créer un partenariat afin d'aider au mieux les élèves dont les difficultés scolaires s'inscrivent dans un contexte familial difficile

L'atelier relais vise à rescolariser des élèves en voie de rupture scolaire, ainsi qu'à les resocialiser.

La mise en place de groupes de parole a été proposée par le CMPP d'Ivry-sur-Seine, dans le cadre de ses missions, afin de soutenir les élèves, les parents et les intervenants de l'atelier relais. Ces espaces de parole sont distincts à la fois du soin et du scolaire (un groupe hebdomadaire pour les élèves, un groupe mensuel pour les parents d'élèves et un groupe bimensuel en direction de l'équipe pédagogique).

Il s'agit, d'une part, de renforcer les moyens de lutte contre le décrochage scolaire et la marginalisation sociale des jeunes soumis à l'obligation scolaire et d'autre part, d'une action de soutien à la fonction parentale.

Cette action n'a pas d'incidence financière sur le budget du CMPP.

C'est pourquoi, je vous propose d'approuver la convention de partenariat à passer avec le collège Molière relative à la mise en place de groupes de parole au sein de l'atelier relais d'Ivry rattaché à ce collège.

P.J.: convention.

## **ACTION SOCIALE**

## Centre médico-psycho-pédagogique

Groupes de parole

Convention de partenariat avec le collège Molière

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

considérant la politique de santé publique de la Ville en matière de promotion de la santé dans les établissements scolaires et de prise en compte de la souffrance psychique des jeunes,

considérant que le Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP) d'Ivry-sur-Seine a été sollicité par l'équipe pédagogique de l'atelier relais rattaché au collège Molière dans le but de créer un partenariat afin d'aider au mieux les élèves dont les difficultés scolaires s'inscrivent dans un contexte familial difficile,

considérant que la mise en place de groupes de parole, espaces de parole distincts à la fois du soin et du scolaire, a été proposée par le CMPP d'Ivry-sur-Seine afin de soutenir les élèves, les parents et les intervenants de l'atelier relais,

considérant qu'il s'agit, d'une part, de renforcer les moyens de lutte contre le décrochage scolaire et la marginalisation sociale des jeunes soumis à l'obligation scolaire, et d'autre part, d'une action de soutien à la fonction parentale,

considérant qu'il convient de fixer, dans une convention de partenariat, les modalités de collaboration entre le collège Molière et la Ville concernant la mise en place de groupes de parole au sein de l'atelier relais,

vu la convention, ci-annexée,

## **DELIBERE**

(à l'unanimité)

**ARTICLE UNIQUE :** APPROUVE la convention avec le collège Molière relative à la mise en place de groupes de parole au sein de l'atelier relais rattaché audit collège et AUTORISE le Maire à la signer.

RECU EN PREFECTURE LE TRANSMIS EN PREFECTURE LE PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE LE 20 NOVEMBRE 2009